

● **Communiqué de presse**

23 avril 2021

---

## Nant de Drance SA : comptes 2020 approuvés

Le Conseil d'administration de Nant de Drance SA a approuvé les comptes de l'exercice 2020 à l'intention de l'Assemblée générale. En 2020, les investissements se sont élevés à environ 102 millions de CHF (exercice précédent : 110 millions de CHF). Les investissements cumulés au 31.12.2020 se montent à 2,06 milliards de CHF. Les coûts globaux du projet sont estimés à 2,2 milliards de CHF.

Sur le chantier, les tests en eau des groupes de pompage-turbinage ont débuté au printemps 2020 et, dans ce cadre, la première machine a été synchronisée avec le réseau à très haute tension le 5 août. Les six pompes-turbines de 150 mégawatts chacune seront progressivement mises en service commercial dès début 2022.

Lors de sa séance de ce jour, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale d'élire Amédée Murisier, responsable Hydro Power Generation au sein d'Alpiq, en tant que nouvel administrateur représentant l'actionnaire Alpiq SA, en remplacement de Nicolas Rouge, qu'il remercie vivement pour le travail accompli.

Le rapport annuel 2020 de Nant de Drance SA est publié ce jour sur le site Internet <http://www.nant-de-drance.ch>. Il sera soumis pour approbation à l'Assemblée générale qui se tiendra le 9 juin 2021.

Pour de plus amples informations sur Nant de Drance rendez-vous sur [www.nant-de-drance.ch](http://www.nant-de-drance.ch)

### Contact pour la presse

**Nant de Drance SA :**

Aline Elzingre-Pittet

Téléphone : +41 21 341 22 77

E-mail : [media@nant-de-drance.ch](mailto:media@nant-de-drance.ch)

### Nant de Drance en bref

Le projet Nant de Drance consiste à construire une centrale de pompage-turbinage d'une puissance de 900 MW dans une caverne située entre les deux lacs de retenue existants d'Emosson et de Vieux Emosson en Valais. La construction, la mise en service et l'exploitation de l'usine de pompage-turbinage sont assurées par la société Nant de Drance SA, dont les partenaires sont Alpiq (39 %), les CFF (36 %), IWB (15 %) et FMV (10 %).